



ARRETÉ

AI_2017_003

ARRETE MISE A LA RETRAITE Mr PIAZZA

Le Maire de Preneron,

Vu la loi N° 83-634 du 13 Juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi N° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
Vu la loi n°2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites
Vu la loi n°2010-1330 du 9 novembre 2010 modifiée, portant réforme des retraites ;
Vu le décret n°2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite de la CNRACL ;
Vu le décret n° 2011-2103 du 30 décembre 2011, portant relèvement des bornes d'âge de la retraite des fonctionnaires, des militaires et des ouvriers de l'Etat ;
Vu la demande présentée par Monsieur Denis PIAZZA, Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe.

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Denis PIAZZA, né le 3 août 1955 à Vic-Fezensac, Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (8 heures hebdomadaires), 8^{ème} échelon, immatriculé à la Caisse Nationale de Retraite sous le N° 032 C422 200003 est admis à la retraite à compter du 1^{er} septembre 2017, sous réserve de l'avis favorable de la Caisse Nationale de Retraite des agents des Collectivités Locales.

ARTICLE 2 : A cette même date, Monsieur Denis PIAZZA est radié des effectifs de la Mairie de Preneron

ARTICLE 3 : En application des dispositions du décret N° 65-29 du 11 Janvier 1965 modifié le 28 Novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU -village Noulibos Cours LYAUTEY-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX ; dans un délai de deux mois après la notification à l'intéressé.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :
- Au Président du Centre de Gestion du Gers,
- Au Receveur Municipal,
- A l'Intéressé.

Fait à Preneron, le 27 Avril 2017
Signature du Maire, Guy FAVAREL

Notifié le :

Signature de l'agent :

Préfecture du Gers
Date de réception de l'AR: 27/04/2017
032-213203326-20170427-AI_2017_003-AI

